

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ BOTANIQUE

DE LYON

Paraissant tous les trois mois

TOME XXIII (1898)

NOTES ET MÉMOIRES

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

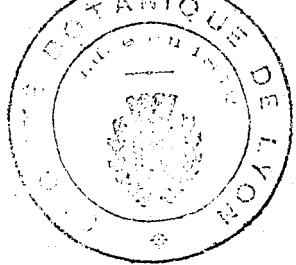


SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS-DES-ARTS, PLAGE DES TERREAUX

GEORG, Libraire, passage de l'Hôtel-Dieu, 36-38.

1898



NOTES MYCOLOGIQUES

PAR

B.-H. CONVERT

I

Sur *Lepiota cepæstipes* SOWERBY et *Lepiota lutea* WITHERING

Dans une étude parue au Bulletin de la Société des sciences naturelles de Nancy, fascicule XXXI, année 1896, M. J. Godfrin, en faisant l'histoire bibliographique et organographique de deux Champignons assez rares, *Lepiota cepæstipes* Sowerby et sa variété *Lepiota lutea* Withering, qui ne se trouvent guère que dans les serres ou sur les amas de tan en fermentation, conclut, comme l'ont fait d'ailleurs d'autres mycologues, que les caractères différentiels apparents ou microscopiques que présentent ces deux plantes sont largement suffisants pour les faire admettre dans les flores, non plus comme variétés d'un même type, mais comme espèces parfaitement légitimes.

Notre collègue, M. le D^r Magnin, à l'annonce de cet article que j'ai signalé dans une de nos dernières séances, rappela que ces Champignons avaient été présentés, autrefois, par notre ami regretté, M. Veulliot, et que déjà un échange de vues avait eu lieu entre lui et M. Therry au sujet de leur réunion ou de leur séparation en tant qu'espèces, et me pria de faire des recherches dans le Bulletin ou les Annales de la Société, afin de savoir ce qui en avait été dit.

J'ai, en effet, constaté qu'à la séance du 3 février 1880,

Veulliot présenta à la Société un certain nombre de Champignons provenant des serres du Parc de la Tête-d'Or, que parmi eux se trouvait *Lepiota cepæstipes*, et qu'une discussion s'engagea entre lui et M. Therry au sujet de l'affinité que pouvait avoir cette espèce avec sa variété *lutea*.

Malheureusement, dans le procès-verbal de la séance on a seulement indiqué cette discussion sans la développer, et on s'est borné à rapporter que M. Therry présenta des arguments en faveur de la séparation de ces deux plantes qu'il considérait comme des espèces distinctes. Il n'est pas parlé de l'opinion de Veulliot; cependant, si nous consultons son herbier, nous trouvons les deux Champignons peints sous les noms de *Lepiota cepæstipes* et *Lepiota flammula*, ainsi qu'une note où il signale l'avis de Secrétan qui fait une espèce distincte de la Lépiote jaune, opinion que semble approuver M. de Seynes dans un essai de classification des Lépiotes exposée dans le Bulletin de la Société botanique de France, t. XXIII, année 1876.

Je ne connaissais pas moi-même cette espèce lorsque, au commencement de l'été 1895, je pus en faire la récolte au Parc de la Tête-d'Or, grâce à l'intervention d'un jardinier prévenant qui voulut bien m'appeler pour me faire voir « deux jolis Champignons ».

Le premier poussait abondamment sur du tan mêlé de terreau, dans une bêche où l'on faisait reprendre des boutures, c'était *Lepiota cepæstipes*.

J'en cueillis de beaux échantillons, d'un blanc pur et comme poudrés d'un duvet cotonneux, tant sur le stipe que sur le périidium dont la cuticule était nettement écailleuse.

Ce Champignon, de consistance charnue, avait un chapeau de 8 à 10 centimètres de large et un pied de 15 à 20 centimètres de hauteur, renflé à la base et s'amincissant jusqu'aux lamelles en forme de *tige* d'ognon.

Le deuxième, dont je trouvais deux ou trois spécimens, poussait sur le terreau d'un pot, dans une des petites serres chaudes. Il était entièrement d'un beau jaune rougeâtre, de consistance fragile rappelant celle d'un coprin.

Ses dimensions étaient 3 ou 4 fois plus petites que celles de *Lepiota cepæstipes*.

Cependant, comme lui, il avait le pied renflé, atténué de bas en haut et muni d'un collier, ce qui le caractérisait comme Lépiote.

Le pied n'était pas farineux ; le chapeau, couvert d'une poussière rougeâtre qui tachait les doigts, ne présentait absolument pas d'écailles.

Je n'eus pas de peine à reconnaître *Lepiota lutea* en le rapprochant des dessins de Vuelliot, car mes échantillons étaient identiques à ceux de son aquarelle.

Je voulus envoyer à M. Quélet ces Champignons remarquables, mais quelques heures après ma récolte, quand j'ouvris la boîte où je les avais soigneusement enfermés, je ne trouvais plus *Lepiota lutea* qui s'était liquéfié, et dont il ne restait qu'une partie du stipe, tandis que *Lepiota cepæstipes* était intact et avait même continué à végéter, puisque quelques chapeaux non ouverts au moment de la cueillette s'étaient épanouis, comme le font ordinairement les « boutons » de *Lepiota procera*.

J'ai pu conserver pendant près de deux ans plusieurs pieds de ce *Lepiota cepæstipes* qui se sont desséchés naturellement sans préparation aucune ; plusieurs de nos collègues, à qui je les ai montrés à différentes reprises, peuvent en témoigner ; ce caractère est également propre à *Lepiota procera* qui se dessèche admirablement bien.

La blancheur immaculée de *Lepiota cepæstipes* n'est cependant pas la couleur normale du périidium de ce Champignon et doit être attribuée à l'abri vitré qui protégeait de l'action oxydante de l'air la partie superficielle des écailles, car j'ai retrouvé des touffes du même Champignon, l'année dernière et cette année même, à Saint-Amour (Jura), sur des monceaux de tan en fermentation, et dont la température était manifestement supérieure à celle de l'air ambiant.

Ses écailles étaient foncées gris-roussâtre, et il correspondait alors à la description qu'en a faite Bulliard sous le nom d'*Agaricus cretaceus* (planche 343), ainsi qu'à la diagnose récente de M. Godfrin.

Mes observations personnelles corroborent exactement celles faites par ce mycologue, et je suis entièrement de son avis relativement à la séparation spécifique de ces deux Champignons.

Cependant je ne le suivrai pas dans sa proposition de rétablissement de l'épithète « *cretacea* » donnée par Bulliard au *Lépiota* « blanc », d'abord parce qu'il n'est pas blanc, mais

plutôt gris ou brûnâtre dans ses stations à l'air libre, et que cette dénomination devenant alors un non-sens, il est inutile d'invoquer la question de priorité pour la reprendre après un long oubli; d'autre part, parce qu'il existe toujours un *Psalliota cretacea* (Fries), et que cette similitude de noms spécifiques dans deux genres très rapprochés ramènerait les mêmes confusions si fréquentes avant la nouvelle appellation de *Sowerby*.

Le nom de *cepæstipes* indiquant si bien la conformation du stipe de notre Lépiote est très exact; il est accepté par tout le monde; pourquoi ne pas le conserver pour l'espèce grise ou blanche?

Quant à l'espèce jaune, on ne peut songer, malgré l'absence de quelques caractères, à la séparer du genre *Lepiota* auquel elle appartient manifestement; il n'y a donc aucun inconvénient à lui conserver son nom de *Lepiota lutea* que lui a donné l'auteur anglais *Withering*.

II

Sur *Thelephora caryophyllea* PERSOON.

MM. Bresadola et P.-A. Saccardo ont publié dans les fascicules VI à VIII (an. 1897), de la *Malpighia*, le catalogue des Champignons récoltés dans Valsesia (Italie) par leur savant confrère l'abbé Antonio Carestia, qui habite une petite localité, Riva-Valdobbia, située à l'altitude d'environ 1000 à 1,200 mètres sur le versant oriental du mont Rose.

Les recherches, en ce qui concerne les Champignons supérieurs, ont été faites presque exclusivement dans les bois d'essences propres à cette altitude, comme Mélèzes, Pins, Hêtres, Aunes et Frênes.

Il y avait donc intérêt à signaler ce travail à nos collègues qui s'occupent de mycologie, car il peut leur être utile pour les études qu'ils voudraient faire eux-mêmes sur la flore du versant occidental de la même région des Alpes.

Cependant nous les mettrons en garde contre certaines dénominations spécifiques et certaines observations qui ne sont rien moins qu'exactes, comme celle que nous avons relevée dans les Théléphoracées à propos de *Thelephora laciniata*, que le ou les auteurs spécifient ainsi :

« *Thelephora caryophyllea* (Persoon), variété *laciniata* « (Pers.) ut species. Sur la terre, près des fabriques de Ribasso, « à Riva-Valdobbia (n° 697). » En ajoutant cette observation : « *Thelephora caryophyllea* (Pers.) *Thelephora intybacea* « (Pers.) *Thelephora terrestris* (Ehrenberg) et *Thelephora* « *laciniata* (Pers.) ne sont que des formes de la même espèce. »

Je fus d'autant plus étonné de cette annotation que je possède en herbier des échantillons bien déterminés de ces trois Champignons et que leur comparaison ne permet nullement, en tant qu'espèces, de leur donner le moindre lien de parenté.

En soumettant, d'ailleurs, ces échantillons à mes collègues, ils verront, comme moi, qu'ils appartiennent à des plantes absolument différentes :

1° *Thelephora terrestris* (Ehr.) presque spéciale aux terrains siliceux, est très commun dans nos bois de pins du Lyonnais ;

2° *Thelephora caryophyllea* (Schæff.) provient d'un bois de sapins près de Saint-Amour (Jura). A été déterminé par M. Boudier ;

3° *Thelephora intybacea* (Pers.), variété *pallida* (Pers.), a été récolté par notre collègue M. Goujon dans la forêt de Jalloux (Ain).

Les recherches bibliographiques auxquelles je me suis livré n'ont fait qu'affermir mon sentiment sur la séparation formelle et partout admise de ces trois Théléphores.

En effet, Persoon, dans sa *Mycologia Europæa*, t. I^{er}, p. 110 à 113, a placé et décrit :

1° *Thelephora intybacea* dans le sous-genre POLYPILUS ;

2° *Thelephora caryophyllea*. Variété *laciniata*, dans le sous-genre PHYLACTERIA ;

3° *Thelephora terrestris*, dans le même groupe, en lui donnant pour synonyme *Helvella caryophyllea* (Bolton).

Maintenant, si nous consultons le *Sylloge Hymenomycetum* de P.-A. Saccardo lui-même, l'un des auteurs du dit catalogue, nous trouvons décrits dans le tome VI, pages 528, 536 et 537 et sous les numéros ci-après :

29 *Thelephora caryophyllea* (Schœff.). Pers., Synopsis, p. 565.

75 *Thelephora intybacea* (Pers.). Syn., p. 567.

76 *Thelephora terrestris* (Ehrenberg). A laquelle espèce Secrétan, t. III, p. 616, rapporte *Thelephora laciniata*, de Persoon.

77 *Thelephora laciniata* (Pers.). Syn., p. 567, qui a pour synonyme *Helvella caryophyllea*, de Bolton.

Enfin, Quélet dans sa Flore mycologique, p. 430, enlève sa qualité même de variété à *Thelephora laciniata* (Persoon) et ramène, à juste titre, sa dénomination au rôle de simple synonymie.

Il ressort de ces recherches qu'un seul changement a été fait depuis Persoon dans la classification des trois Théléphores, c'est celui qui a séparé la variété *laciniata* de l'espèce *caryophyllea* qu'il avait décrite pour la joindre, comme variété ou forme, à son *Thelephora terrestris*.

On peut donc conclure que l'espèce récoltée par l'abbé Caresia est bien *Thelephora terrestris* (Ehrenberg), forme laciniée, et que c'est à tort que son catalogue indique comme formes de la même espèce *Thelephora caryophyllea* et *Thelephora intybacea*, qui sont des espèces parfaitement légitimes.